

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
Séance du 5 février 2024**DÉLIBÉRATION n°2024-05**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 5 février 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 26 janvier 2024.

**Point de l'ordre du jour :**

4.3. Cotation de postes dans le cadre du RIFSEEP et ajustement de l'IFSE pour les SAENES

.....

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Tours,  
Vu l'avis du comité social d'administration du 24 janvier 2024,

**Exposé de la décision :**

Dans le cadre du comité de suivi du RIFSEEP, il est proposé de procéder à la cotation de postes et à un ajustement de l'IFSE des SAENES (SAENES CN groupe 2) afin de les aligner sur les TECH.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- approbation de la cotation de postes et de l'ajustement de l'IFSE des SAENES (CN groupe 2) conformément aux documents joints à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 36</b>	<b>DÉCOMPTE DE VOIX</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 35</b>	Abstentions : 0
<b>Quorum : 18</b>	Votants : 28
Membres présents : 22	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 6	<b>Votes exprimés : 28</b>
<b>Total des membres présents et représentés : 28</b>	<b>Majorité requise : 15</b>
	<b>Pour : 28</b>
	Contre : 0

**Pièces jointes :**

- pièces relatives aux points soumis à approbation.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI



---

CSA 24 janvier 2024 :

**Réajustement des montants IFSE attribués au grade SAENES CN du groupe 2**

---

Le comité de suivi RIFSEEP du 12 décembre 2023 a validé le réajustement ci-après.

**Situation actuelle :**

Une coquille a été constatée sur la grille des SAENES CN: le montant correspondant au groupe 2 n'est pas exactement aligné sur le montant des TECH CN groupe 2.

CATEGORIE	GRADE	GROUPE	ANNUEL	MENSUEL 100%
B	SAENES CN	G1	5 472,14 €	456,01 €
B	SAENES CN	G2	4 924,99 €	410,42 €
B	SAENES CN	G3	4 587,27 €	382,27 €
B	TECH CN	G1	5 472,14 €	456,01 €
B	TECH CN	G2	4 936,13 €	411,34 €
B	TECH CN	G3	4 587,27 €	382,27 €

**Proposition :**

- Augmenter les montants IFSE attribués au grade des SAENES CN groupe 2 pour atteindre le même montant que celui des TECH CN groupe 2, soit 0.92 E mensuels

CATEGORIE	GRADE	GROUPE	ANNUEL	MENSUEL 100%
B	SAENES CN	G1	5 472,14 €	456,01 €
B	SAENES CN	G2	4 936,13 €	411,34 €
B	SAENES CN	G3	4 587,27 €	382,27 €
B	TECH CN	G1	5 472,14 €	456,01 €
B	TECH CN	G2	4 936,13 €	411,34 €
B	TECH CN	G3	4 587,27 €	382,27 €

Compte tenu du nombre d'agents, le surcout annuel de cette mesure est de 44 euros.